Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

(Reconnue d'Utilité Publique –Décret du 6-7-1962 - J.O. du 11-7-1962)





Frotey-lès-Vesoul, le 11 juin 2025

REGLEMENT PISCINE SAISON 2025

Horaires de baignade :

du 1er au 31 juillet 2025

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
Matin	Rése	Fermé					
Après-midi	Ouverture au public de 13h30 à 18h00						

du 1er aout au 31 août 2025

Nous sommes activement à la recherche d'un maître-nageur sauveteur pour cette période.

Si nos recherches n'aboutissent pas, la piscine restera malheureusement fermée en août, si au contraire nous arrivons à recruter quelqu'un, les horaires vous seront communiqués par panneau d'affichage.

Fermé les dimanches et jours fériés

- ✓ Aucune baignade sans présence du maître-nageur,
- ✓ Interdiction stricte de fumer / vapoter dans l'enceinte,
 - √ Tenue nautique ou légère obligatoire,
 - ✓ Non baigneurs = hors périmètre de la piscine,
- ✓ Poussettes, éclaboussures, hurlements, insultes = Exclusion immédiate.
 - ✓ Les enfants doivent <u>obligatoirement</u> être accompagnés d'un adulte. Le maître-nageur n'assure pas leur surveillance en dehors du bassin.

MARTZLOFF Jean-François
Directeur du Secteur Hébergement
Pôle Protection de l'Enfance

AHSSEA

Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

(Reconnue d'Utilité Publique - Décret du 6-7-1962 - J.O. du 11-7-1962)





Frotey-lès-Vesoul, le 12 JUIN 2025

CONSIGNES D'ACCÈS A LA PISCINE SAISON 2025

L'ACCES A LA PISCINE N'EST POSSIBLE QUE SI UN MAITRE NAGEUR EST PRESENT AUTOUR DU BASSIN.

LE CENTRE EDUCATIF A MIS EN PLACE UN MAITRE NAGEUR SELON LES HORAIRES CI-DESSOUS

Du 1er au 31 juillet 2024

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	Rése	Fermé				
Après-midi	Sec.	13h30 / 17h30				

Du 1er aout au 31 août 2025

Nous sommes activement à la recherche d'un maître-nageur sauveteur pour cette période.

Si nos recherches n'aboutissent pas, la piscine restera malheureusement fermée en août, si au contraire nous arrivons à recruter quelqu'un, les horaires vous seront communiqués par panneau d'affichage.

EN DEHORS DE CES PERIODES L'ACCES A LA PISCINE SANS MAITRE NAGEUR EST INTERDIT.

MARTZLOFF Jean-François

Directeur du Secteur Hébergement Pôle Protection de Enfance

AHSSEA